

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles
S/c de Mesdames et Messieurs les Préfets de Région

Paris, le **10 MAI 2016**

Nos réfs. : TR/2016/P/7172/BBR

Objet : Réengagement financier de l'État dans les conservatoires.

PJ : Cahier des charges du réengagement financier dans les conservatoires.

Après les difficultés de ces dernières années, j'ai souhaité rouvrir avec les collectivités territoriales un dialogue conduisant à replacer les conservatoires au cœur de nos politiques prioritaires en faveur de la jeunesse, de la diversité artistique et culturelle et de l'équité des territoires.

L'enseignement artistique spécialisé est une composante fondamentale de l'éducation artistique et culturelle et un endroit essentiel pour la vitalité des pratiques artistiques et culturelles de nos concitoyens. Dans la diversité des disciplines et des esthétiques, les conservatoires se doivent d'agir pour le développement d'une pratique en amateur exigeante toujours plus vivante, l'élargissement des publics et l'émergence de nombre d'artistes de demain, créateurs et interprètes.

Dans le nouveau paysage territorial qui se dessine, je souhaite affirmer une politique lisible et tournée en priorité vers tous les jeunes et toutes les pratiques artistiques afin que l'État assume pleinement son rôle aux côtés des conservatoires et des collectivités.

L'objectif est de souligner l'enjeu majeur pour l'enseignement artistique spécialisé, de la formation des citoyens par l'art et à l'art, tout en renforçant les conditions adaptées à la pérennisation des enseignements à visée professionnelle. Les conservatoires doivent jouer un rôle de lieu ressource et d'acteur culturel à part entière sur les territoires au croisement de l'exigence artistique et de l'ancrage territorial. La mise en réseau entre les conservatoires et le développement des partenariats avec l'ensemble des acteurs culturels et artistiques des territoires est ainsi fondamental.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité réengager le ministère de la Culture et de la Communication aux côtés des conservatoires et des collectivités en reconstituant une enveloppe budgétaire qui leur sera dédiée.

.../...

Ainsi, dès cette année, une enveloppe de 7,92 millions d'euros hors gel vient abonder les moyens financiers déjà alloués aux conservatoires adossés à des pôles d'enseignement supérieur de 5,5 millions d'euros ainsi que l'enveloppe de 2,2 millions d'euros qui est déconcentrée chaque année depuis 2014 pour soutenir les conservatoires investis dans les projets d'éducation artistique et culturelle.

Ces moyens nouveaux doivent permettre de reconnaître, dans la mise en œuvre des projets d'établissement, les actions expérimentales et innovantes développées par les conservatoires dans une logique d'ouverture toujours plus grande de ces établissements.

Le cahier des charges présidant au réengagement financier de l'État a été élaboré en lien avec vous et vos services, sur la base d'une concertation avec les collectivités territoriales et les élus dans le cadre du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC). Vous le trouverez en pièce jointe.

Les quatre axes du réengagement de l'État, que vous identifierez au travers des projets d'établissement, concernent tous les conservatoires classés et, en particulier, les CRR et CRD qui bénéficiaient précédemment d'un financement de l'État. Toutefois, je vous invite à prendre en compte les CRC-CRI situés dans les zones rurales délaissées ou les territoires prioritaires (ZSP et quartiers politique de la ville) dont le projet d'établissement est particulièrement innovant en matière de mise en réseau et de construction d'une offre territoriale accessible au plus grand nombre.

Les quatre axes sont les suivants :

- Mettre en œuvre une tarification sociale
- Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques
- Accompagner la diversification de l'offre artistique
- Encourager le développement des réseaux et des partenariats

Le premier axe est une condition *sine qua non* du réengagement de l'État, il garantit en effet une plus grande ouverture et une accessibilité au plus grand nombre. Deux autres axes devront être suivis pour l'octroi d'un soutien financier parmi les trois autres : renouvellement et innovation en matière de pratiques pédagogiques, diversification de l'offre artistique ou développement des réseaux et des partenariats.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette première année du réengagement financier, l'administration centrale vous communiquera une enveloppe budgétaire indicative qui pourra être ajustée en fonction de vos propositions.

Ces dernières sont à adresser au bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles au sein de la sous-direction de la diffusion artistique et des publics de la DGCA qui sera à l'écoute de vos demandes et de vos besoins d'ajustements.

Une fois ce dialogue achevé, les crédits vous seront délégués au plus tard le 15 juin.

Le bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles vous sollicitera au tout début de l'année 2017 pour dresser avec vous un bilan qualitatif et quantitatif de l'utilisation de ces nouveaux crédits permettant, dans la durée, d'en mesurer les effets.

.../...

Parallèlement, s'ouvrira une concertation soutenue avec les professionnels et les collectivités territoriales qui aura pour objectifs une révision des critères de classement et des schémas d'orientation pédagogique ainsi que la rédaction des conditions d'agrément des classes préparatoires.

Il est essentiel que vos équipes puissent participer à ces échanges, je vous demande donc de faciliter la mobilisation des conseillers qui seront prochainement sollicités pour y participer.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la mise en œuvre de cette politique aux enjeux d'avenir particulièrement forts, tant sur le plan artistique et éducatif que démocratique.



Audrey AZOULAY